

de Vaulruz, qui a été invitée par notre collègue M. le Député Patrice Jordan. Je vous souhaite la bienvenue. (*Applaudissements!*)

Motion M1018.07 Josef Fasel/Christine Bulliard
(adaptation des contributions d'encouragement dans le domaine de l'énergie)¹

Retrait

Fasel Josef (*PDC/CVP, SE*). Suite aux différentes explications fournies, données notamment par le biais du rapport N° 160, nous sommes prêts à retirer cette motion et nous émettrons des remarques lors de la révision de la LEN, dans laquelle nous espérons voir figurer quelque chose en relation avec notre motion. La motion est retirée.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1038.07 Eric Collomb
(apport minimal d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire)²

Prise en considération

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Je tiens d'emblée à remercier le Conseil d'Etat qui juge opportun que le canton de Fribourg s'intéresse à la production d'eau chaude sanitaire par le biais d'énergies renouvelables. La demande est toujours croissante et conjuguée à un climat géopolitique capricieux, elle contribue à rendre l'approvisionnement en énergies fossiles de plus en plus onéreux et difficile.

Ma motion ne fait certes qu'un petit pas vers plus d'indépendance énergétique, mais un pas concret et sérieux qui a le mérite d'aller dans le bon sens. Aujourd'hui les politiques ont non seulement la mission de promouvoir le recours aux énergies renouvelables, mais elles ont également le devoir de les imposer. Bien qu'assis non loin de mes amis les Verts, je n'ai pas versé dans l'écologie à tout crin, tout comme je n'ai pas perdu le sens des réalités économiques. En effet, on ne pourra pas tout promouvoir à n'importe quel prix. L'Etat n'a pas les moyens de financer seul ce passage au vert à coups de subventions et autres déductions fiscales. Imposer un apport minimal de 50% issu d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire ne va pas plomber le budget des propriétaires. Avec 12 000 francs, vous installez 6 m² de capteurs solaires thermiques sur votre villa familiale, lesquels seront en mesure de couvrir 60% de vos besoins en eau chaude sanitaire. Je crois pouvoir affirmer que ce n'est pas cette dépense qui freinera les ardeurs du nouveau

propriétaire, ce d'autant plus qu'avec une économie de 400 litres de mazout par année, la rentabilité n'en est que renforcée. Je vous remercie de faire preuve de courage en imposant 50% d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire pour toutes les nouvelles constructions et tous les bâtiments appartenant à l'Etat et faisant l'objet d'un assainissement du système de production d'eau chaude sanitaire. C'est un pas qui ne sera pas vain si nous sommes des milliers à le faire.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche soutient bien sûr à l'unanimité cette motion. J'aimerais répondre à mon collègue Eric Collomb. Les Verts regardent aussi les réalités économiques. Ce ne sont pas des subventions à tout va que l'on veut mettre dans le domaine de l'énergie. Personnellement, je trouve qu'il faut favoriser par des normes, par des mesures incitatives et par beaucoup d'informations et de conseils toutes les mesures qui sont économiquement rentables et la plupart des mesures dans le domaine du bâtiment le sont. Souvent, elles le sont seulement à terme, dans dix ou vingt ans. Des fois, il faut une subvention au départ pour encourager les propriétaires à entreprendre les travaux nécessaires. Je crois qu'avec cette motion nous avons l'exemple d'une mesure qui correspond à l'état de la technique actuelle, que l'on peut faire sans problème technique, dans une vision de rentabilité économique à relativement court terme. Contrairement à mon collègue Laurent Thévoz, je trouve que ce sont surtout les petits pas faisables qu'il faut soutenir dans une vision d'ensemble, avec beaucoup de calculs et peut-être peu d'idéologie. Je constate que souvent l'idéologie freine les calculs nécessaires. Dans ce domaine du bâtiment, M. le Conseiller d'Etat a dit que la rénovation et l'isolation de 600 bâtiments étaient très onéreux. 1500 bâtiments par année, c'est utopiste. Or, 600 bâtiments, cela représente quatre par commune. Est-ce que c'est vraiment énorme? 1500 c'est peut-être dix par communes. Est-ce que c'est illusoire? Je pense que non. Prenons des mesures comme celle-ci. Soutenons la motion Collomb. J'aimerais bien qu'il y ait une vingtaine d'autres motions dans ce sens.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). La motion Collomb, en abordant la problématique de la production d'eau chaude sanitaire produite en partie par les énergies renouvelables, entre dans la planification énergétique de notre canton. Le programme énergie 2009, mis en place par le plan de relance, prévoyait d'ailleurs dans les mesures ordinaires le soutien, à raison de 3,86 millions dont 2,2 en part cantonale, d'un poste concernant le thermique solaire, technique utilisée dans la production d'eau chaude sanitaire. Concernant le futur, la somme investie par un particulier dans sa propre habitation ne correspond qu'à une somme infime en rapport au prix total de la construction. Dans le cadre d'une rénovation, elle sera légèrement supérieure, mais le jeu en vaut encore largement la chandelle. Cet investissement est largement amorti par l'économie d'énergie faite dans les premières années de fonctionnement du dispositif. Actuellement, une

¹ Déposée le 13 juin 2007 et développée le 21 juin 2007, *BGC* p. 872; réponse du Conseil d'Etat le 1^{er} juillet 2008, *BGC* p. 1635.

² Déposée le 14 novembre 2007 et développée le 22 novembre 2007, *BGC* p. 1871; réponse du Conseil d'Etat le 8 juillet 2008, *BGC* p. 1639.